

ACTION URGENTE

VENEZUELA. PEU DE LIBÉRATIONS, DES CENTAINES DE PERSONNES TOUJOURS DÉTENUES

Samantha Hernández, adolescente vénézuélienne âgée de 16 ans, a bénéficié d'une libération conditionnelle le 18 mai 2026. Sa sœur, Aranza Hernández, avait 19 ans au moment de son arrestation arbitraire le 20 novembre 2025 et se trouve toujours de manière injuste derrière les barreaux. Entre 500 et 600 personnes sont toujours détenues arbitrairement pour des raisons politiques, dont Emirlendris Benítez et Juan Carlos Marrufo, qui ont besoin de toute urgence de soins médicaux. On ignore toujours ce qu'il est advenu de certaines personnes sans doute détenues, ainsi que le lieu où elles se trouvent. C'est le cas de Jorgen Guanares. Nous demandons au procureur général d'assurer la libération immédiate de toutes les personnes détenues arbitrairement et, tant qu'elles sont en détention, de révéler le sort et le lieu où elles se trouvent, et de leur dispenser des soins médicaux adéquats.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Larry Devoe

Procureur général

Edificio Ministerio Público, PB, Av. Urdaneta, esquinas de Ánimas a Platanal
Caracas, Venezuela

Monsieur le Procureur général,

Je condamne l'entêtement des autorités vénézuéliennes qui refusent de libérer toutes les personnes détenues arbitrairement au Venezuela. Ce refus s'avère d'autant plus cruel après les multiples annonces faites par le président de l'Assemblée nationale, Jorge Rodríguez, quant à la libération de centaines de personnes détenues arbitrairement. Une nouvelle fois, les autorités vénézuéliennes font preuve d'un mépris flagrant envers les espoirs et les souffrances des victimes et de leurs familles, qui ne cessent de demander la libération de leurs proches en dépit de la cruauté générale et de l'injustice systémique.

Il est très troublant de constater que les hautes autorités gouvernementales reconnaissent tacitement que des centaines de personnes sont injustement détenues par l'État, sans pour autant agir de manière décisive pour mettre fin à cette situation, alors qu'elles en ont le pouvoir. La libération de chaque victime de détention arbitraire est urgente et nécessaire, à l'instar de celle de l'adolescente Samantha Hernández le 18 mai et de quelques autres dans les jours qui ont suivi.

J'ai le regret de devoir rappeler aux autorités du Venezuela que la détention arbitraire est une grave violation des droits humains, souvent aggravée par d'autres actes interdits par le droit international qui sont commis au Venezuela, notamment la disparition forcée, la torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants. C'est notamment le cas de Jorgen Guanares, dont on ignore le sort qui lui a été réservé et le lieu où il se trouve depuis août 2024, et d'Emirlendris Benítez et Juan Carlos Marrufo, qui ont besoin d'urgence de soins médicaux, mais en sont privés.

Les familles, les communautés et les organisations de la société civile sont contraintes de vivre dans l'incertitude, ne sachant pas ce qui pourrait arriver aux personnes détenues, le risque étant qu'elles meurent en détention, comme dans le cas choquant et largement condamné de Víctor Hugo Quero Navas. La résilience et la force dont a fait preuve sa mère, Carman Navas, décédée quelques jours seulement après avoir appris la mort de son fils, ont suscité une vague de solidarité retentissante, tant au niveau national qu'international - mais l'impunité perdure.

Je vous demande de libérer immédiatement toutes les personnes détenues arbitrairement. Tant que les détenu-e-s se trouvent sous la garde de l'État, leur vie doit être protégée, et leur sort et le lieu où ils se trouvent révélés ; en outre, ils doivent pouvoir bénéficier de toutes les garanties d'un procès équitable,

telles que le droit de choisir leur avocat, de recevoir des soins médicaux adéquats et de se voir accorder des visites familiales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur général, l'expression de ma haute considération.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Dans le cadre de sa politique de répression mise en place de longue date pour réduire au silence toute forme de dissidence réelle ou présumée, le gouvernement du Venezuela continue de se servir des détentions arbitraires à caractère politique comme instruments de persécution dans le pays. Depuis de nombreuses années, il a mis en place la pratique de la « porte tournante » en matière de détention : les libérations sont généralement suivies d'un retour derrière les barreaux. En outre, les personnes libérées restent soumises à des poursuites pénales arbitraires et des restrictions de leur liberté, qui perpétuent la peur, la revictimisation et les violations des droits humains. Le recours à cette pratique a atteint des sommets inédits après l'élection du 28 juillet 2024, avec plus de [2 000 personnes détenues arbitrairement](#) pour des raisons politiques, dont beaucoup ont été accusées de terrorisme et d'incitation à la haine, apparemment sans fondement, y compris parmi des catégories vulnérables de la population comme [les mineur·e·s et les personnes en situation de handicap](#).

Entre décembre 2025 et mai 2026, les autorités vénézuéliennes ont libéré de manière progressive et sporadique quelques centaines de victimes de détentions arbitraires à caractère politique, la plupart sous condition, tout en maintenant les enquêtes pénales ou les poursuites à leur encontre. Le 3 janvier, [l'intervention militaire des États-Unis](#) au Venezuela a abouti à la capture de Nicolás Maduro et de Cilia Flores, ainsi qu'à la prise de fonctions de Delcy Rodríguez comme présidente par intérim du pays. Quelques jours après, le président de l'Assemblée nationale Jorge Rodríguez a annoncé la libération d'un « nombre important » de détenu·e·s. En mai, il a de nouveau annoncé la remise en liberté de 300 détenu·e·s. Au 25 mai, au moins 457 personnes se trouvaient toujours en détention arbitraire pour des raisons politiques selon l'ONG vénézuélienne Foro Penal, tandis que d'autres ONG locales, comme Justicia, Encuentro y Perdón, estiment que ce chiffre est supérieur à 600.

Dans le cadre de cette politique de répression, le gouvernement n'a cessé de harceler, de poursuivre et de censurer les militant·e·s et les organisations de la société civile qui s'efforcent de protéger les droits des Vénézuélien·ne·s dans une situation complexe d'urgence humanitaire et de profonde crise des droits humains qui les pousse à fuir le pays en nombre sans précédent, en quête de sécurité et de protection. Au 31 mai 2025, plus de [7,9 millions](#) de personnes avaient fui le Venezuela.

Depuis 2020, plusieurs rapports de la [mission internationale indépendante d'établissement des faits sur la République bolivarienne du Venezuela](#) ont fourni des informations détaillées sur des centaines de cas d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions forcées, de détentions arbitraires, d'actes de torture et d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants commis dans le pays depuis 2014, ainsi que d'exemples d'instrumentalisation de la justice par le gouvernement dans le cadre de sa politique répressive, en concluant que certains de ces crimes de droit international et violations des droits humains pourraient constituer des crimes contre l'humanité. Dans l'un des rapports publiés en 2024, cette mission de l'ONU a conclu avoir « des motifs raisonnables de croire que le crime de persécution pour motifs politiques a été commis en République bolivarienne du Venezuela tout au long de la période considérée ». Ces conclusions ont été réitérées dans ceux de 2025.

Depuis novembre 2021, le [Bureau du procureur](#) de la [Cour pénale internationale](#) mène une enquête pénale sur la situation au Venezuela, précisément pour « [c]rimes contre l'humanité de privation de liberté ou toute grave privation de liberté physique [...] ; torture [...] ; viol et/ou autres formes de violence sexuelle d'une gravité comparable [...] ; et persécution à caractère politique contre des personnes détenues [...], qui ont été commis depuis au moins avril 2017, par des membres des forces de sécurité de l'État, des autorités civiles et des personnes pro-gouvernementales (ou groupes appelés "collectifs") ».

LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : espagnol
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 30 août 2026
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOMS, NOMS ET PRONOMS À UTILISER : Personnes détenues pour des motifs politiques (ils, elles)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr53/0884/2026/fr/>